

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2023

Présents : Xavier Adam - Viridiana Bouchardon – Emmanuelle Bringuier – Lionel Chappellaz - Alexandra Cochet - Nicolas Perier - Nathalie Strippoli - Stéphane Strippoli - Yves Vacle

Excusés : Julien Belland - Marie-José Buatois - Isabelle Caillaud - Lionel Charlin

Absents : Marielle Birgy-Robin - Yves Bouvard -

Pouvoirs : Julien Belland à Lionel Chappellaz - Marie-José Buatois à Alexandra Cochet - Lionel Charlin à Stéphane Strippoli

La séance est ouverte à 20 h 10.

Monsieur Yves Vacle est désigné comme secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 6 décembre 2023

Le compte-rendu du conseil municipal du 6 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.

Délibération autorisation d'ouverture de crédits d'investissement – Budget principal 2024

Madame Nathalie Strippoli informe le Conseil Municipal que préalablement au vote du budget primitif 2024, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2023.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif et de pouvoir faire face à une dépense imprévue et urgente, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L162-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts souscrits au budget 2023, à savoir :

21. immobilisations corporelles = 345 386.92 €
25 % de 345 386.92 = 86 346.73 €

La répartition s'établira comme suit :

2131. Bâtiment public : 40 000
2135. Installations générales : 20 000
2152. Installations de voirie : 10 000
2157. Matériel et outillage technique : 5 000
2183. Matériel de bureau et informatique : 5 000
2184. Mobilier : 3 000
2188. Autres immobilisations corporelles : 3 346.73

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération avis sur modification périmètre SAGE

Le projet consiste à modifier le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) basse vallée de l'Ain (40 communes / 602 km²) pour le faire coïncider à celui du Syndicat de la rivière d'Ain aval et ses affluents, le SR3A (142 communes / 1700 km²). Ce projet de modification du périmètre du SAGE basse vallée de l'Ain est né d'une volonté politique forte de disposer d'une échelle de travail commune entre le SR3A et la Commission Locale de l'Eau (CLE) afin d'avoir une vision plus globale du milieu concerné et de ses problématiques environnementales et socio-économiques.

Ce projet de modification du périmètre du SAGE est le fruit d'une démarche engagée depuis l'automne 2022 et s'inscrit dans la continuité de la nouvelle stratégie mise en place par les élus du SR3A sur la période 2020-2026. Elle trouve aussi son origine dans la volonté des élus d'améliorer la gouvernance sur le territoire du SR3A qui fait face à de nombreux enjeux dont le partage de la ressource, la gestion intégrée des milieux, la qualité de l'eau, l'adaptation au changement climatique. Ces évolutions accentueront les difficultés en termes de gestion de l'eau, notamment sur le plan quantitatif et entraîneront des répercussions importantes sur l'état des ressources en eau mais également sur l'ensemble des activités économiques et des usages qui dépendent de cette ressource. C'est dans ce contexte, que la question de la modification du périmètre du SAGE basse vallée de l'Ain s'est posée.

Afin d'associer les parties prenantes à la démarche, le SR3A a souhaité instaurer, préalablement à la consultation officielle, des temps d'échanges avec les services de l'État, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse, le bureau de la CLE basse vallée de l'Ain ainsi que les EPCI et les élus locaux.

La co-construction d'une planification de la gestion de la ressource en eau des milieux aquatiques et humides à l'échelle du bassin-versant est apparue comme un élément indispensable dans le paysage territorial local.

Validé par les élus du SR3A en comité syndical le 12 décembre 2023 et par les membres du bureau de la Commission Locale de l'Eau (CLE) de la basse vallée de l'Ain le 27 novembre 2023, ce projet constitue ainsi une ambition forte pour le territoire.

Pour ce faire, la consultation officielle auprès des collectivités et du comité de bassin pour le projet de modification du périmètre du SAGE de la basse vallée de l'Ain se déroule du 20 décembre 2023 au 20 avril 2024. Instruite par les services de l'État (Art. R.212-27 du Code de l'Environnement), elle vise à valider la modification du périmètre du SAGE basse vallée de l'Ain par la publication d'un arrêté interpréfectoral de modification du périmètre du SAGE.

Cette étape préliminaire de modification du périmètre n'est qu'un préalable à l'élaboration du futur SAGE Ain aval et affluents, que l'ensemble des acteurs seront amenés à bâtir par la suite.

Il est demandé l'avis du conseil municipal sur la modification du périmètre du SAGE basse vallée de l'Ain intégrant pour totalité ou pour partie le territoire communal.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération avis extension SAS FONCIERE WILSON

Monsieur le Maire explique à l'assemblée, que dans le cadre de la consultation de la population sur la demande d'exploitation d'un bâtiment logistique (extension du bâtiment existant) par la SAS FONCIERE WILSON à Saint-Vulbas, le conseil municipal doit donner son avis.

Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal de la commune de Sainte-Julie son avis sur ce dossier.

Délibération adoptée par 10 voix pour et 2 abstentions.

Présentation des DIA

Il n'y a pas de nouvelle déclaration d'intention d'aliéner depuis le dernier conseil municipal.

Point sur les commissions :

Point Siea :

Monsieur Xavier Adam :
La fibre couvre actuellement 89 % de la commune.

Commission environnements :

Madame Emmanuelle Bringuier :
Des bonhommes de neige en bois ont été volés.

Commission bibliothèque :

Madame Emmanuelle Bringuier :
La bibliothèque a reçu plus de 300 nouveaux livres.

Commission finances :

Madame Nathalie Strippoli :
- Les commissions doivent envoyer leurs prévisions des dépenses 2024.
- Elle a rendez-vous avec Mr Moisson, trésorier, le 7 décembre pour faire un point sur les finances communales.

Commission eau et assainissement :

Monsieur Stéphane Strippoli :
- Préparation du rapport eau et assainissement 2023.
- Réparation de certaines vannes à prévoir.
- Les fuites d'eau au Mas Dupuis ont été réparées.

Commission PLU :

Monsieur Nicolas Perier :
Des réunions de travail auront lieu en février avec les élus sur la réglementation du PLU, puis viendra une réunion avec les services de l'Etat avant la réunion publique.

Commission info com :

Madame Viridiana Bouchardon :

Le bulletin municipal arrive dans les boîtes aux lettres, il est composé uniquement d'articles concernant la municipalité.

Les articles concernant les associations feront l'objet d'un Sainte Julie en Bref.

Madame Nathalie Strippoli :

L'imprimeur propose de s'occuper entièrement du bulletin municipal en se rémunérant avec les encarts publicitaires, ce qui serait un gain de temps et d'argent pour la commune

Commission bâtiments :

Monsieur Yves Vacle :

- Le relampage est en cours dans les bâtiments communaux.
- Les piles des boîtiers alarme ont été changées à l'école et à la mairie.

Commission scolaire :

Madame Alexandra Cochet :

- Un mail de l'inspection fait part de la baisse de l'effectif à l'école : 112 élèves prévus en 2024, il n'y aura pas de fermeture pour la rentrée mais l'école est en vigilance pour les futures années. Néanmoins, il y a eu beaucoup de naissances en 2022 et 2023, la fermeture de classe pourraient être évitée.
- Une animatrice est en arrêt maladie.

Madame Emmanuelle Bringuier :

Madame Potier organise les « Champions de la lecture » le 16 janvier à la mairie, un membre du conseil municipal fera partie du jury ainsi qu'un représentant de la bibliothèque et un de l'association des mésanges.

Questions diverses

Monsieur le Maire :

- La commune est retenue pour participer au projet « Village d'avenir » avec le département. Ce projet peut être positif pour le réaménagement du cœur du village : création de logements locatifs (à étudier en fonction des besoins du PLU).
- Le permis d'aménager de la rue Voltaire a été reçu il faut voir ce qui sera rétrocédé, monsieur le maire propose que la commune garde à sa charge la voirie et les espaces verts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 06